

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 31207 B1

(51) Cl. internationale :
B60J 3/00

(43) Date de publication :
01.03.2010

(21) N° Dépôt :
31084

(22) Date de Dépôt :
01.07.2008

(71) Demandeur(s) :
**BLAISE DANIEL RAYMOND ROGER, 16 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR
CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :
BLAISE DANIEL RAYMOND ROGER

(54) Titre : **DISPOSITIF DE TYPE ECRAN SOLAIRE POUR AUTOMOBILE**

(57) Abrégé : DISPOSITIF DE TYPE ÉCRAN DE PROTECTION SOLAIRE ADAPTABLE SUR UN PARE-SOLEIL (13) D'AUTOMOBILE ET COMPRENANT UNE PLAQUE (2) AVEC DÉCOUPE (14) POURVUE DE LUMIÈRES (4) HORIZONTALES TRAVERSÉES PERPENDICULAIREMENT PAR DES BRACELETS (11) EXTENSIBLES ENSERRANT LE PARE-SOLEIL (13) ET PERMETTANT DE DÉPLACER LA PLAQUE VERTICALEMENT ET LONGITUDINALEMENT AFIN D'AUGMENTER LA SURFACE PROTECTRICE DU PARE-SOLEIL SELON LE BESOIN QUELLE QUE SOIT SA POSITION SANS GÊNER LA VISION DANS LE RÉTROVISEUR INTÉRIEUR (16).

ABREGE

- 5 Dispositif de type écran de protection solaire adaptable sur un pare-soleil (13) d'automobile et comprenant une plaque (2) avec découpe (14) pourvue de lumières (4) horizontales traversées perpendiculairement par des bracelets (11) extensibles enserrant le pare-soleil (13) et permettant de déplacer la plaque verticalement et longitudinalement afin d'augmenter la surface protectrice du pare-soleil selon le besoin, quelle que soit sa position, sans gêner la vision dans le rétroviseur intérieur (16).



01 MARS 2010

311 2010

1

DESCRIPTIF

La présente invention concerne un dispositif de type écran de protection solaire adaptable sur les pare-soleil d'automobiles et permettant d'obtenir une surface de protection complémentaire selon la nécessité.

5 Actuellement la plupart des véhicules automobiles sont équipés en série de pare-soleil inclinables et orientables afin de stopper les rayons solaires principalement lorsqu'ils sont dans le champ de vision du conducteur ou du passager avant.

10 Toutefois, en fonction de la position du soleil par rapport à l'automobile les pare-soleil existants n'ont pas toujours une surface suffisante et n'évite pas une fatigue oculaire rapide du pilote ou un éblouissement pouvant provoquer une perte de contrôle du véhicule.

15 Il existe chez certains fabricants des pare-soleil annexes constitués de petits rideaux enroulables fixés par des ventouses sur les vitres latérales ou arrières des voitures. Des rideaux déroulables étant plus spécifiquement installés sur les pare-brise de véhicules industriels, ferroviaires ou agricoles et non sur les pare-brise des véhicules automobiles légers.

20 La présente invention permet de remédier aux désagréments causés par les rayons du soleil lors de la conduite automobile tant pour le conducteur que pour le passager avant en limitant le danger d'éblouissement lorsque le soleil est en face du véhicule et principalement en fin de journée lorsqu'il est au plus bas.

25 Les dessins qui suivent représentent le dispositif et l'on voit sur la Figure 1 page 1/3 la face avant (1) d'une plaque (2) rectangulaire ou non, métallique ou non, brute ou non, pourvue de lumières (4) de type fentes interrompues ou non, horizontales, commençant à quelques centimètres des côtés droit (5) et gauche (6) de la plaque, d'égales longueurs ou non, et se terminant à quelques centimètres du milieu (7) de la longueur (L) de la plaque et positionnées à quelques centimètres du bord supérieur (8) de cette dernière afin d'obtenir une partie basse (9) sensiblement plus large que la partie haute (10).

30 On remarque également sur la Figure 2 page 1/3 que la plaque (2) de dimensions sensiblement égales à celles d'un pare-soleil d'automobile est pourvue d'un moyen de fixation amovible, des bracelets (11) deux ou plus par exemple, extensibles ou non, ou autre, traversant chacun perpendiculairement une de ses lumières (4).

4.3

Sur la Figure 3 page 1/3 on voit le dispositif placé contre un pare-soleil (13) avec les bracelets (11) enserrant ce dernier en assurant une pression suffisante pour maintenir la plaque (2) en position sans empêcher sa mobilité.

5 Sur la Figure 4 page 2/3 on constate que la plaque (2) a été déplacée manuellement vers la base du pare-soleil (13) par glissement vertical le long des bracelets (11) et, de même, la plaque a été déplacée de gauche à droite par coulisement longitudinal comme indiqué sur la Figure 5 page 2/3 où l'on voit également que la plaque (2) peut avoir une découpe (14) de forme et dimensions quelconques à la base de l'un et l'autre de ses côtés dans un angle pour ne pas 10 occulter la vision dans le rétroviseur intérieur (16).

On remarque également sur la Figure 6 page 2/3 que le dispositif coulisse de droite à gauche.

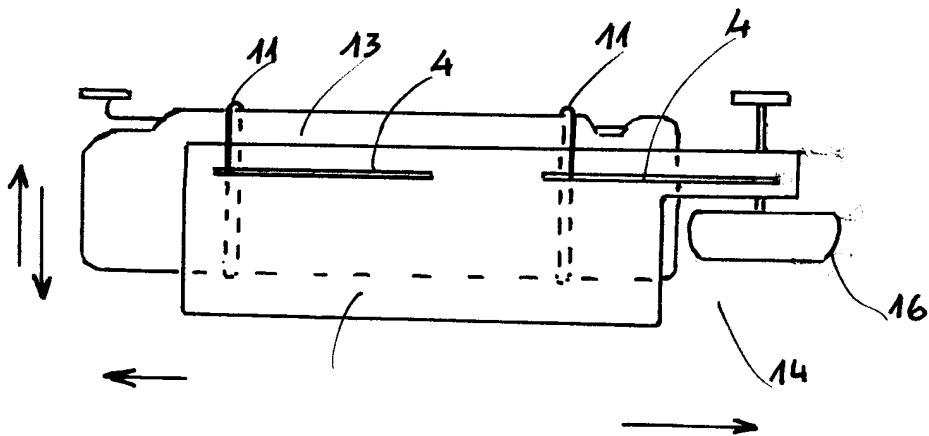
15 D'autre part, le dispositif, fixé au pare-soleil suit chaque position de ce dernier qui peut s'orienter et s'incliner selon le besoin ou comme représenté sur la Figure 7 page 3/3 pivoter vers les vitres latérales avant lorsque le soleil est gênant à droite ou gauche du véhicule avec le dispositif déplacé verticalement et longitudinalement selon la nécessité sans limiter la vision dans les rétroviseurs extérieurs.

20 On a donc réalisé un dispositif amovible et réglable permettant d'augmenter la surface protectrice d'un pare-soleil d'automobile et pouvant être réalisé en séries industrielles économiques avec des moyens déjà existants.

REVENDEICATIONS

- 5 1- Dispositif de type écran de protection solaire fixé contre un pare-soleil inclinable et orientable d'automobile caractérisé en ce qu'il comporte selon la Figure 2 une plaque (2) rectangulaire ou non, métallique ou non, brute ou non, ou non et pourvue de lumières (4) horizontales de type fentes traversées chacune perpendiculairement par un moyen de fixation amovible, des bracelets (11) extensibles ou non ou autre .
- 10 2- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que comme représenté sur la Figure 3 des bracelets extensibles (11) traversant la plaque (2) enserrnent le pare-soleil (13) avec une pression suffisante pour maintenir la plaque (2) en position sur ce dernier sans empêcher la mobilité de celle-ci.
- 15 3- Dispositif selon les revendications précédentes caractérisé en ce que les lumières horizontales (4) permettent un déplacement longitudinal et vertical de la plaque (2) contre le pare-soleil (13) comme dessiné sur la Figure (5)
- 4- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dispositif, fixé au pare-soleil inclinable et orientable a la même position que ce dernier et assure une protection complémentaire aux rayons du soleil de face comme du côté vitre latérale avant comme représenté sur la Figure 7.
- 20 5- Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que des découpes (14) d'angle de formes et dimensions quelconques réalisées sur la plaque (2) permettent de garder une vision complète dans le rétroviseur intérieur (16) lorsque la plaque a été déplacée longitudinalement et verticalement comme indiqué sur la Figure 5 devant le pare-brise. .

DESSIN de l'ABRÉGÉ



J.P.

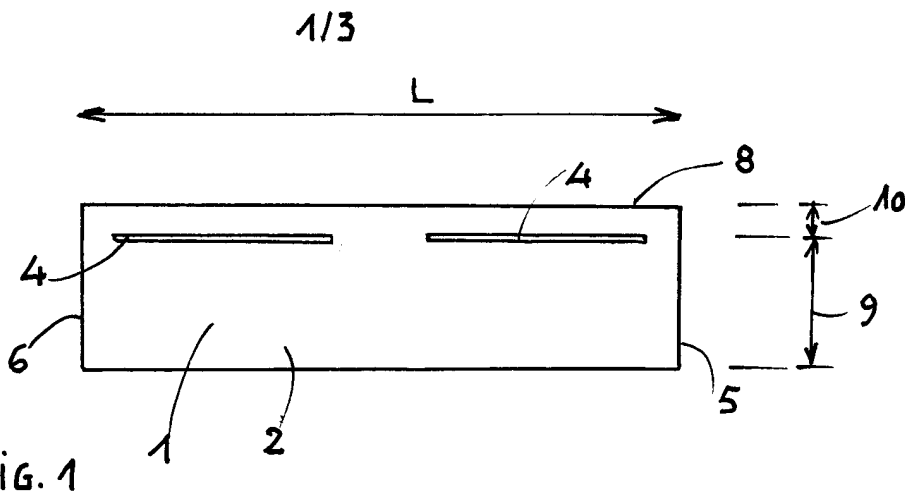


FIG. 1

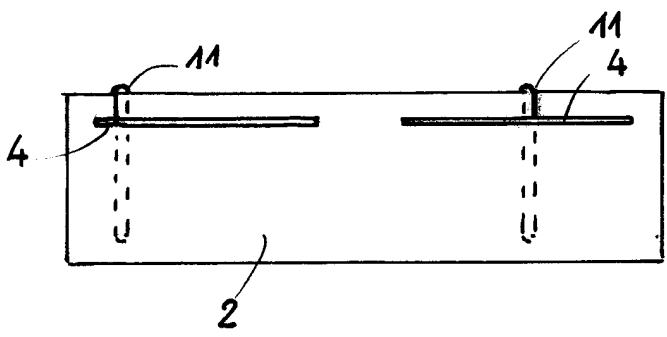


FIG. 2

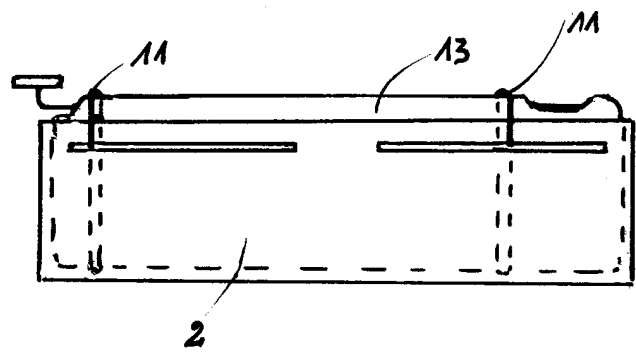


FIG. 3

4/3

2/3

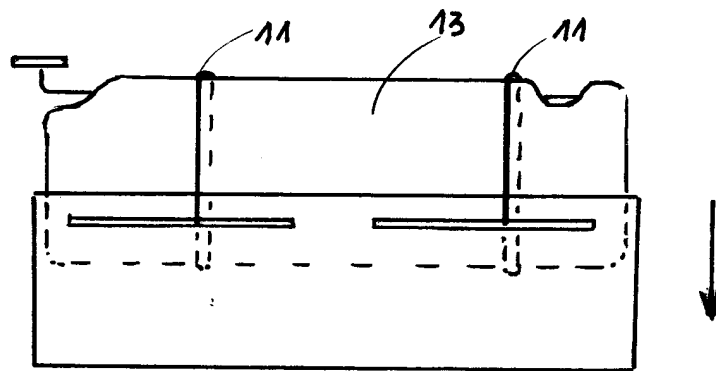


FIG. 4

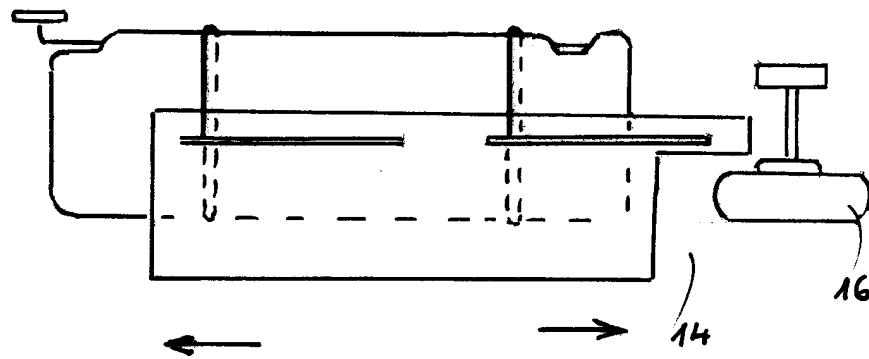


FIG. 5

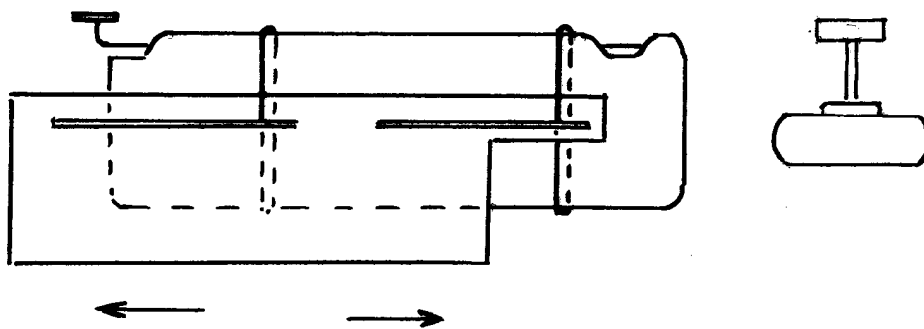


FIG. 6

4/3

313

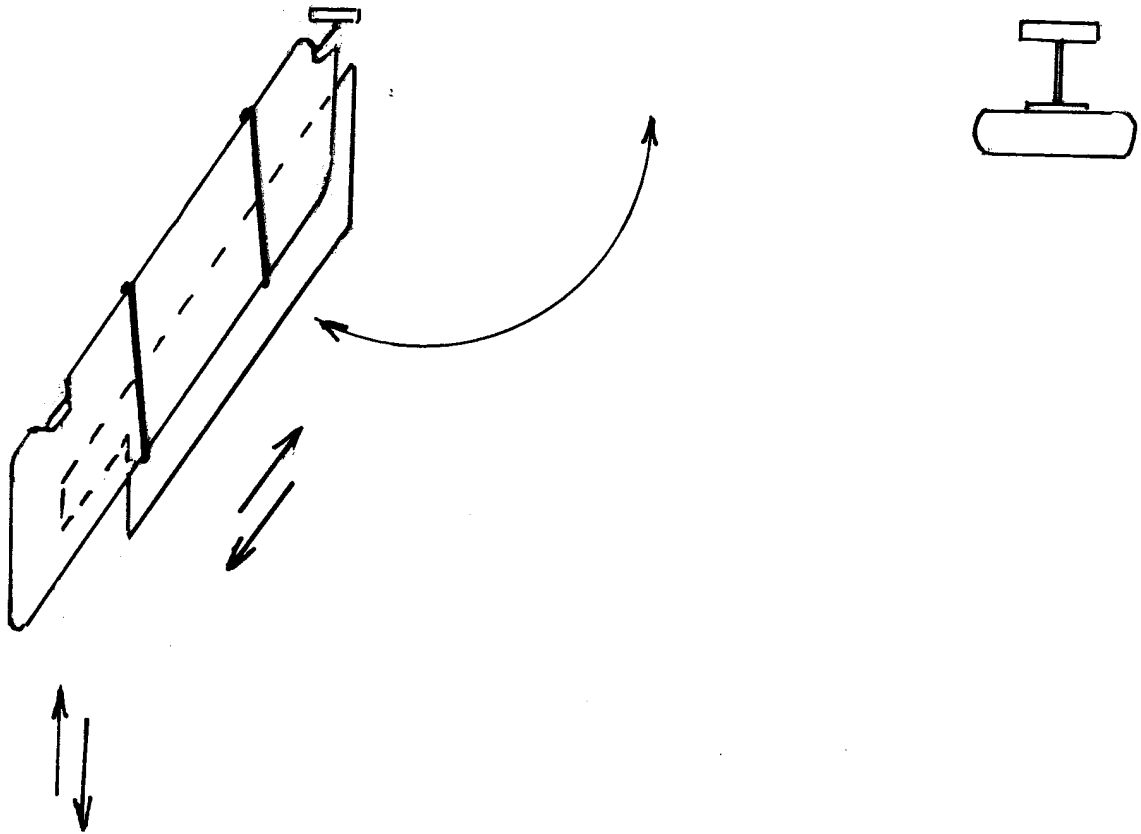


FIG. 7

✓
2